

Un bilan
bucco-dentaire pour
**bien manger
& bien vieillir**

En partenariat avec :

- > Soins bucco-dentaires p. 2
- > Projet NBH p. 2-3
- > Chirurgien-dentiste référent p. 3
- > Bilan bucco-dentaire d'entrée en EPHAD p. 4-5
- > Notes p. 7
- > Contact p. 8

Soins bucco-dentaires aux personnes dépendantes

Les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) participent à l'organisation de l'offre de santé régionale. Dans ce cadre, elles peuvent participer à des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire ou de la promotion de la santé par exemple.

Depuis sa création, l'URPS des chirurgiens-dentistes des Pays de la Loire accorde une importance particulière à la santé bucco-dentaire des personnes dépendantes. Aujourd'hui, cette thématique fait partie des priorités de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire. La première action qui découle de ces réflexions est centrée sur l'examen d'entrée en établissement des personnes âgées, dans une optique de prévention de la dénutrition.

Le projet a vocation à être appliqué par la suite aux établissements accueillant des personnes en situation de handicap.



Projet

► Nutrition Bucco-dentaire Hygiène



La dénutrition se caractérise par un apport insuffisant de nutriment. En Europe, la prévalence de la dénutrition oscille entre 5 et 10% (extrait de "Dénutrition, une pathologie méconnue en société d'abondance"). Cet état est notamment observé dans les établissements de santé.



Dans les établissements hébergeant des personnes âgées, les problématiques de dénutrition sont au premier plan, et toucheraient jusqu'à 27% des résidents (J.C. Desport et al., nutrition clinique et métabolisme, mai 2010). Chez ces personnes, les problèmes bucco-dentaires (perte dentaire, lésions carieuses, prothèses inadaptées) dégradent leur qualité de vie et augmentent le risque de dénutrition.

C'est pourquoi le chirurgien-dentiste doit veiller à dépister les signes de dénutrition et à les traiter (extrait de la conclusion du colloque national de santé publique de l'UFSBD « nutrition et santé bucco-dentaire : propositions pour la pratique professionnelle des chirurgiens-dentistes », 2006). Une mauvaise hygiène bucco-dentaire est aussi source de gêne et de dégradation, renforçant le risque de dénutrition.

Le projet NBH repose sur plusieurs piliers :



1 / L'information, la motivation de l'environnement du patient en établissement
L'ensemble des intervenants autour du patient en EHPAD sera sensibilisé sur la nécessité de prendre en compte le problème bucco-dentaire.

2 / La formation d'un Correspondant en Santé Oral (CSO) dans les EHPAD
Le CSO est un membre du personnel en charge du suivi de l'intégration de la santé bucco-dentaire dans le quotidien de l'établissement. Il est aussi le lien avec les chirurgiens-dentistes traitant des patients et assure le suivi des besoins de soins relevés sur la fiche bucco-dentaire. Dans les mois suivants sa formation, il pourra être en lien avec un chirurgien-dentiste référent.

3 / La réalisation d'un bilan bucco-dentaire à l'entrée
Pour tout nouveau résident, le CSO organise une consultation en cabinet dentaire. Une fiche bilan est complétée par le chirurgien-dentiste et remise au patient.

Le chirurgien-dentiste RÉFÉRENT

Qu'est-ce qu'un référent ?

Le Chirurgien-Dentiste Référent est un praticien volontaire, qui a pour mission d'accompagner le CSO pour le développement du bucco-dentaire dans son EHPAD.

Quel est son rôle ?

- Accompagnement et soutien du CSO dans le déploiement de ses missions, (organisation des soins d'hygiène aux résidents, coordination du personnel sur l'hygiène, etc...).
- Apport d'une expertise et d'un appui aux CSO.

Comment devenir référent ?

Pour devenir référent, ou pour plus d'information, prenez contact avec l'URPS (tél : 02 40 41 89 73). Pour la réalisation de cette mission, une indemnisation des chirurgiens-dentistes actifs sera versée par l'URPS.

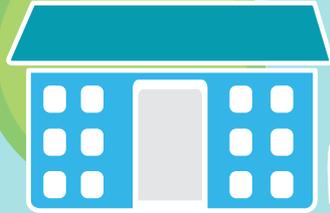
► Bilan bucco-dentaire d'entrée en EHPAD

Nutrition
Bucco-dentaire
Hygiène **NBH**

Nouveau
résident

Cabinet dentaire

EHPAD



Obligation de prise en compte
de la santé bucco-dentaire
en établissement.
Formation du personnel.

Retour avec la fiche
bucco-dentaire complétée

Réalisation du bilan
bucco-dentaire d'entrée
en établissement.
les honoraires du bilan
sont facturés normalement
au patient.

Versement d'une indemnisation
complémentaire par l'URPS
au praticien pour chaque
questionnaire complété.

ars
Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

URPS
Union Régionale des
Professionnels de la Santé

Notes

A series of horizontal lines for writing notes, framed by a teal border with a wavy top and bottom edge. The lines are evenly spaced and cover most of the page area.



URPS des chirurgiens-dentistes des Pays de la Loire

Immeuble Eurékā - 2^{ème} étage
29 rue La Noue Bras de Fer
44200 NANTES

Tél: 02 40 41 89 73

Email : urps.chirurgiens.dentistes.pdll@gmail.com

www.urpscdpdll.org



Agence Régionale de Santé

Dr Th. DUMAIS

CS 56233 - 44 262 NANTES cedex 2

Tél : 02 49 40 10 00



Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire

- Pays de la Loire : ufsbd.pdll@gmail.com
- Comités départementaux :
- Loire-Atlantique : ufsbd44@gmail.com
- Maine et Loire : ufsbd49@netmedicom.com
- Mayenne : camillemalard@hotmail.com
- Sarthe : chsbd72@gmail.com
- Vendée : ufsbd85@orange.fr

Informations et inscriptions sur les formations CSO :
<http://www.ufsbd44.com/#!cso/c1t94>

bien manger
& bien vieillir



www.urpscdpdl.org